

## **Salaires minimums par (sous-)commission paritaire**

### **Commission paritaire 1400000: transport et logistique**

En vigueur au 13/04/2012 (Dernière actualisation de la page 24/04/2014)

Voir les Sous-commissions :

1400100 (Autobus et autocars),

1400200 (Taxis),

1400300 (Transport routier et logistique pour compte de tiers),

1400400 (Assistance en escale dans les aéroports),

1400005 (Déménagements, garde-meubles et leurs activités annexes).

Le document concernant le champ de compétence est consultable ici.